



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-015

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ETAIENT PRESENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria – Mme DESVIGNES Josette

POUVOIRS : Mme SARANDAO Gilda à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria

EXCUSEE : Mme GALLO Anne

ABSENTS : M. MAY Abdelkrim – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRETARE DE SEANCE : M. BONNEAU Michel

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET ANNEXE « HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE »

Selon l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame CANTIER Nadège, 1ere Adjointe, nommée présidente de la séance, présente les éléments budgétaires constitutifs du compte administratif 2022, qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses 2022	1 895 864.93€	1 971 808.14€	3 867 673.07€
Recettes 2022	1 935 664.93€	1 886 107.45€	3 821 772.38€
Résultat de l'exercice 2022	39 800.00€	-85 700.69€	-45 900.69€
Résultat antérieur reporté	160 562.31€	-827 194.03€	-666 631.72€
Résultat de clôture 2022	200 362.31€	-912 894.72€	-712 532.41€
Solde Restes à réaliser		€	€
RÉSULTATS CUMULES	200 362.31€	-912 894.72€	-712 532.41€

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération D2022 027 du 28 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022,

Vu la délibération D2023 010 du 27 février 2023 portant approbation du compte de gestion 2022,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes et de mandats émis et ordonnancés au cours de l'exercice,

Entendu le rapport de Madame CANTIER Nadège,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-015

Hors de la présence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré : **DÉCIDE A LA MAJORITÉ, PAR 13 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE - M. FUCHET Roland (pouvoir donné à Mme DESVIGNES Josette), Mme MONTEIRO Maria, M. DJEDDOU Rabah (pouvoir donné à Mme MONTEIRO Maria) et Mme DESVIGNES Josette.**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Habitat et Renouvellement Urbain du Centre Ville ».

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 13 MARS 2023
et publié, affiché ou
notifié le 13 MARS 2023
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU